

Essai historique sur le Béarn de M. Faget de Beure

Auteur(s) : Chastenay, Victorine de

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Citer cette page

Chastenay, Victorine de, Essai historique sur le Béarn de M. Faget de Beure, 1822-03-07

Projet Chastenay ; projet EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 02/03/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Chastenay/items/show/7178>

Copier

Présentation

Date1822-03-07

Date (calendrier grégorien)7 mars 1822

Mentions légalesFiche : projet Chastenay ; projet EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Information générales

LangueFrançais

SourceFRADCO_ESUP378_8_254

Nature du documentmanuscrit autographe

Informations éditoriales

PublicationInédit

DestinataireChastenay, Victorine (1771-1855)

Description & Analyse

Contributeur(s) Lémonon, Isabelle

Notice créée par [Maria Laura Cucciniello](#) Notice créée le 25/06/2024 Dernière modification le 17/12/2024

Lug. Mart 1822.

je viens de lire un essai historique de M. Fages de Beaure, sur le
bienn - ouvrage fort estimable -

le bienn, avant les Romains, faisait partie de la Gaule -

l'int. d'ici quelques jours la plus g. partie des Gaulois, on ne connaissait
que deux ordres, le peuple, et la noblesse - mais c'étoient les
nobles qui étoient le peuple même, comme
les citoyens dans les villes grecques. Le reste étoient esclaves ou à peu près

car même les institutions commencent par être oppressives - elles
ont toujours, d'abord, une forme injuste -
les Romains, on sait, ne s'étoient pas donnés une chose, auquel ils
ne s'étoient pas survivus, ne s'en retrouvent chez d'autres barbares,
on a pu voir -

les Gaulois avoient leurs communications -

après l'int. d'ici les Gaulois vers 646. de Rome, av. J.C. 96. Rome
la Gaule mérid. après la g. partie - les Gaulois, tartes, celtiques,
celtes, Romains des étages; c'étoient les chefs de la Gaule de l'époque
ou de l'époque -

mais les Gaulois, qui étoient accompagnés, triomphes de ses victoires, les
bords de la Loire - av. J.C. 28. -

le bienn fit partie de la Norvège -

à la fin du 11. siècle, Julien oubliait par les Gaulois, les
Gaulois du bienn - les Gaulois étoient de la Gaule -

Wallia chef des Gaulois, reçut des Romains, les Gaulois, les Gaulois de
Noi, les Gaulois - les Gaulois à l'époque, les Gaulois, les Gaulois de

les Gaulois, avec abandon, penétrèrent par le bienn, en 751 -

Charlemagne fut battu à Roncevaux en 778. - l'int. d'ici les Gaulois

et garda la tradition de tous les événements -

la g. Gaule avoit été des Gaulois, quand les institutions des Gaulois
ne permirent plus de lui rien dispenser - le bienn, ne fut pas exempt de la Gaule

les Gaulois - les Gaulois = les Gaulois - les Gaulois = les Gaulois - les Gaulois = les Gaulois

les Gaulois - les Gaulois = les Gaulois - les Gaulois = les Gaulois - les Gaulois = les Gaulois
les Gaulois, une chapelle, un milieu d'un immense trou - les Gaulois = les Gaulois

Chaque invasion toutefois laisse des hommes, dans les contrées qu'elle
dépouille. - Et à leur origine. -

D'abord une foule de noms d'hommes qui sont grecs. - grec - agor
- iros - ot - abydos - orion - althos - Ces noms les grecs s'en
fonderont une colonie, en Espagne, sur les côtes de la Méditerranée. -

Tous les Normans s'appelaient longue-pieds, resta même pour le
peuple d'un Nacons, gascons, ou fin basque pour nous.

Le plus ancien monument écrit de l'histoire de la Normandie, est une
du monastère d'Alouan, d'écrit d'ingel. - elle indique une v. de l'an
l'an 844. - centulps, etc.

La fondation de l'église jure la Chapelle de la forêt, se rapporte à
un duc. - nommé Long Thor, qui pour complaire, au c. de Guillaume
sans peur, et à une femme, s'appela le v. de la gallegne, d'où
il étoit vassal. - en reconnaissance il fonda un monastère, en l'an
981. -

Vers l'an 1000. la noblesse normande, enrichie de la guerre, et de la
seulement qu'on la qualifie de chevaliers sur terre - voici la
bonne d'une Charte de 1010. - au nom de Dieu, au nom de St. Pierre
apôtre, moi, votre seigneur, seigneur qui je sois, ordonne et
je puis, je vous conjure tous, comtes, procomtes, et chevaliers de
protéger, et de défendre le monastère. - je vous demande, de
aujourd'hui pour vous, et vos successeurs =

Les v. de l'an 1000. tenaient le premier rang, dans le Duché de
gallegne. - ils furent de bonne heure, déclarés indépendants par les ducs mêmes.
ou en, du milieu du 11. s. un testament de Raymond. - il légua
monastère de St. Pierre, un pays de l'Anjou - il appartenait aux moines
jusqu'à ce que l'abbé de l'église, l'ait racheté pour 500. sols. -

Les causes de l'indépendance des seigneurs de la terre, et de
l'indépendance de l'église, proviennent de la guerre pour les partisans, pour
les seigneurs, et de la guerre même aux portes des églises, dans quel
certain d'écrit. -
les ducs de l'an 1000, après de Charte, pour de 1080. écrits en breton.

Le plus grand des Caupes, au reste, le héros du combat, et des
Champions --

Chamignon. --
la baguette, ou petite vache, marque du tems immémorial. Les
mormons du beam: la devise del V. th Affair une main avec une
épée - a good courage. Gratia Dei, Num id quod sum. --

gaston le. en 1099. confirmant les fiefs du bailli. — on y lis —
= la pieu sera gardée en tout temps, aux chers, aux moines, aux voyageurs,
aux dames, et à tous l'unité. — Si quelqu'un le réfugie au près d'un
dame, il aura partie de sa personne, en réparant le dommage. —
que la pieu soit toujours avec la rustique — que les bœufs, et les instruments
aratoires ne puissent jamais être saisis ou
la Sibylla thier par saignante, a la

aratoires ne puissent jamais être faits sur
l'un ou l'autre côté, tous hommes libres, et qu'on leur fasse signer, et la
mort de son pigeon, et on tenn. On leur choisit un autre - en la 1.ère
de l'année, le pigeon change de pigeon. - il est étendu d'acier sur
une, pour la franchise et on ignore - toute recherche tendante
à faire enlever cette franchise et on interdit -

a tenir en vison cette franchise stou interdite -
 Gaston fit des fondations pieuses - quiconque venoit en habit de p^ré
 stou déclaré libre - il affranchis plusieurs biens, entre autres, Morlaix
 - moi Gaston, vte de Breton, jectant, jectant a mon place, jectant
 ce je déclare libre, en l'honneur de Dieu, la ville de Morlaix
 voulant que personne ne puisse prendre un logement, en l'absence de
 l'ore, monton, on chose quelconque, sans en donner trois tant -
 le service militaire exigé des habitants pendant trois jours, ce sera
 demandé que trois fois par an - le vte. tel que son épouse, l'entelle
 son fils, déclarons avoir mis cette charte, par l'autorité de l'empereur
 promettant a Dieu, ce son hommes de ne jamais l'imprimer
 ite... l'œuvre en l'œuvre - il fut enterré...

gaston fut tué à la guerre en 1870. — Long montie
Suzanne, dans l'église de notre Dame du Pilié — on y montre
encore, les éperons, la boue de la guerre —
Vers la fin du 12^e siècle, la maison d'Almonde s'éleva et obtint
par un mariage la vicomté d'Almonde. — Le 1^{er} d'Almonde
c'est à dire les seigneurs déclarent l'ancien droit d'Almonde. —

